

Nouveau seuil anti-concentration : Virgin Radio, RFM, RTL, RTL2 et Fun Radio bientôt rapprochés ?

Alors que la loi sur la communication interdisait depuis 1994 à « *une même personne physique ou morale (de) disposer en droit ou en fait de plusieurs (...) services de radio par voie hertzienne terrestre en mode analogique (...) que dans la mesure où la somme des populations recensées dans les zones desservies par ces différents réseaux n'excède pas 150 millions d'habitants* » (article 41), la loi relative « *à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique* » a porté ce plafond à 160 millions. Elle prévoit en outre que ce dernier sera actualisé tous les cinq ans, pour tenir compte de l'évolution de la population. La mesure pourrait susciter des tentations de rapprochement entre certains groupes radiophoniques. Mais la montée en puissance de la radio numérique pourrait, à termes soulever de nouvelles difficultés de compatibilité avec le dispositif anti-concentration.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter